

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE POLICE DU 18 JANVIER 2016**

**Sous la présidence de M. Alain MATHOT, Bourgmestre de SERAING**

**M. le Président ouvre la séance à 19H19**

**Il est procédé à l'appel nominal.**

**Excusés : M. BARBIER – Mme KRAMMISCH – M. LAEREMANS .**

Le procès-verbal de la séance du **14 décembre 2015**, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres du Conseil de police conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de cette séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

**Il n'y a pas de correspondance**

HUIS CLOS

(---)

---

*La séance est levée à 19h28*

ADOpte EN SEANCE DU 15 FEVRIER 2016

LE SECRETAIRE ,

B. ADAM

LE PRESIDENT ,

A. MATHOT